

COMMUNE DE BERNEX

PV N°22

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 10 octobre 2017**

Séance ordinaire, tenue à 20h00 à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s :

Présidente	:	Ariane Chassot
Vice-Présidente	:	Marie-Laure Graf
Secrétaire	:	Christine Nouvelle Damond
Vice-Secrétaire	:	Walter Bisol

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Véronique Berndt, Benoît Charbonnet, Eliane Demierre, Alain Dubois, Jacques Friedli, Luc Gioria, Michel Hegelbach, Laurence Kunz, Sandra Marconi, Philippe Mercier, Katia Pahud, Christian Perrier, Ivan Sierro, Guillaume Zufferey.

Excusé-e-s : Mme Aurélie Friedli, M. Pierre Jordi.

Absent-e-s : -

Assistent également à la séance :

M. Gilbert Vonlanthen	:	Maire
M. Cyril Huguenin	:	Conseiller administratif
Mme Guylaine Antille	:	Conseillère administrative
M. François Stocco	:	Secrétaire général
Mme Gaëlle Gioria	:	Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2017
 3. Communications du bureau du Conseil municipal
 4. Communications du Conseil administratif
 5. Proposition de la commission « CCM – Culture, Communication et Manifestations » :
 - a) Résolution – CCM CM « Ferme Agro-urbaine »
 6. Questions
 7. Informations
-

La Présidente, Mme Ariane Chassot, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20h02 en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par écrit. **La Présidente** salue la présence des Conseillers municipaux, celle de M. Gilbert Vonlanthen, Maire, de Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, ainsi que celle de M. M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif. Elle souhaite également la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire Général, ainsi qu'à Mme Gaëlle Gioria, procès-verbaliste, et les remercie par avance pour leur travail, nécessaire au bon fonctionnement de ce Conseil. **La Présidente** salue également les quelques personnes du public venues pour assister aux débats.

La Présidente excuse l'absence de M. Pierre Jordi et de Mme Aurélie Friedli. Elle excuse également l'absence de Mme Isabelle Sermondade, qui a dû s'absenter ce soir.

Avant de débiter la séance, **la Présidente** souhaite adresser quelques mots à l'assemblée. En effet, certains ont pu être surpris, à la lecture de l'ordre du jour, que cette séance ait été maintenue. Le Bureau s'est saisi de la question dès que le Conseil administratif a communiqué le peu d'éléments prévus à l'ordre du jour. Toutefois, l'unanimité du Bureau requise pour annuler une séance de Conseil municipal n'a pas été trouvée, ce que **la Présidente** déplore, mais dès lors la séance se devait d'être organisée. À l'attention de l'assemblée ce soir, et notamment de la population qui lira le compte-rendu de la séance, **la Présidente** souhaite signaler que l'organisation d'une telle soirée a un coût non seulement financier, estimé à un peu moins de CHF 3'000.-, mais aussi un coût humain, par l'investissement des personnes ici présentes. Le nombre de points sur un ordre du jour ne détermine pas le degré de travail réalisé tant par le Conseil administratif que par les Conseillers municipaux, travail réalisé principalement lors des commissions. Tous sont au courant du fait que de gros dossiers sont en cours, que des échéances importantes, en termes de constructions notamment, attendent la commune, mais l'avancement de ces sujets ne dépend pas que du Conseil municipal. Comme jusqu'à présent les sujets traités en plénière le sont lorsqu'ils sont aboutis et nécessitent, par le biais d'une délibération, une décision politique et financière, comme par exemple le budget, actuellement en discussion au sein des commissions, et qui nécessite un gros travail.

Les choses ayant été dites, **la Présidente** informe l'assemblée qu'elle souhaiterait qu'il ne soit pas revenu sur ce sujet pendant la séance.

1. Acceptation de l'ordre du jour

M. Bisol est actuellement surpris des propos qui viennent d'être tenus car, comme cela a été relevé, l'ordre du jour est extrêmement mince : cela veut dire qu'il ne se passe pas grand-chose dans la commune. **M. Bisol** indique que, pourtant, plein de choses se passent dans la commune, des dossiers importants sont en trains d'être menés.

La Présidente interrompt M. Bisol car il s'agit du point concernant l'acceptation de l'ordre du jour.

M. Bisol estime qu'il faut le laisser parler et ne pas le canaliser. Il discute sur l'ordre du jour, il conteste des éléments et souhaiterait faire des remarques sur celui-ci. **M. Bisol** estime qu'il n'est pas acceptable que le Conseiller administratif ne propose qu'un élément à traiter à ce jour. Aujourd'hui, la commune compte plus de 10'000 habitants, et il y a plein de problèmes

au sein de cette commune. Actuellement, ce sont les Conseillers administratifs qui font descendre les problèmes en commissions, mais celles-ci ne sont pas saisies de grand' chose. On peut se poser la question de ce qu'il en est.

D'autre part, lorsque **M. Bisol** est allé récolter des signatures, beaucoup d'habitants se sont posé la question sur la gestion de la commune. Il est légitime que les habitants puissent être informés sur ce qui se passe dans la gestion communale. Actuellement, il faut faire le nécessaire pour que les dossiers descendent dans les commissions pour y être traités et pour pouvoir ensuite en discuter durant les séances plénières.

La Présidente prend bonne note de ces remarques, qui ne concernent pas vraiment l'ordre du jour de cette séance.

Mme Demierre s'exprime sur l'acceptation de l'ordre du jour. Elle annonce que le groupe SOVE refusera cet ordre du jour car, selon le groupe, il ne justifie pas la convocation d'une séance de Conseil municipal avec tout ce que cela implique, comme cela a été expliqué avant.

M. Gioria annonce que le groupe PDC suivra le groupe SOVE.

M. Bisol aimerait revenir sur ses propos et signaler aux Conseillers municipaux ici présents qu'actuellement, en date du 8 décembre 2015, il a déposé un projet de délibération sur le temps de travail que doivent consacrer les Conseillers administratifs.

La Présidente coupe le micro de M. Bisol.

M. Gioria demande une interruption de séance.

La Présidente décide d'interrompre la séance.

20h10 : Interruption de la séance.

20h22 : Reprise de la séance.

M. Charbonnet indique que le groupe PLR ne suivra pas les groupes Socialistes et PDC dans la mesure où le règlement a été respecté pour le maintien de cette séance. Bien entendu, le groupe PLR estime que cela aurait parfaitement pu être évitable et aurait dû être évité, mais maintenant que tous sont présents, autant travailler vite et bien – cela coûtera aussi moins cher.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'ordre du jour.

- **L'ordre du jour est refusé par 11 voix contre et 8 voix pour (0 abstention, 19 votants).**

La Présidente annonce que ce cas de figure ne s'est jamais présenté à sa connaissance, ni dans le monde associatif, ni dans les séances de Conseil. Selon le règlement, un certain nombre de points sont indispensables une fois la séance convoquée ; c'est souvent le refus de mettre un ou plusieurs points à l'ordre du jour qui posent problème, jamais le refus de l'ordre du jour dans son intégralité. **La Présidente** demande si les Conseillers municipaux ayant voté contre ont de nouvelles propositions d'ordre du jour.

Mme Marconi indique que le groupe Socialiste-Verts souhaite proposer une motion d'ordre concernant le déroulement du Conseil municipal de ce soir. Le groupe SOVE propose d'ajourner l'ensemble des objets mentionnés dans l'ordre du jour à la prochaine séance du Conseil Municipal, et de renoncer aux jetons de présence de ce soir.

La Présidente prend bonne note de la motion d'ordre pour l'ajournement de l'ensemble des objets mentionnés dans l'ordre du jour à la séance du mois de novembre et la renonciation aux jetons de présence de la présente séance.

La Présidente ouvre le débat sur cette motion d'ordre.

M. Bisol aimerait revenir sur cette motion d'ordre, qu'il n'acceptera pas. **M. Bisol** pense qu'il faut signaler à tous les Conseillers municipaux que cette situation est due à la « gauche plurielle » et au Conseil administratif, qui auraient dû faire le nécessaire pour venir avec des sujets importants à traiter. **M. Bisol** pense que la responsabilité leur revient.

M. Gioria répète à M. Bisol que ce n'est pas le Conseil administratif qui est responsable du Conseil municipal, mais bien les Conseillers municipaux, le Bureau et la Présidente. La Présidente et les chefs de groupes ont essayé d'expliquer tout à l'heure à M. Bisol pourquoi et comment on était arrivés à un ordre du jour aussi mince, mais apparemment il ne comprend toujours pas. **M. Gioria** rappelle que le Conseil administratif est *invité* au Conseil municipal, il n'est pas possible de dire des choses erronées. Ce n'est pas le Conseil administratif qui va prendre position sur ce qui concerne ce plénum.

M. Charbonnet indique que, pour les raisons indiquées tout à l'heure, le PLR refusera cette motion d'ordre. En revanche, le PLR est parfaitement disposé à renoncer aux jetons de présence : par conséquent, serait-il possible de scinder la motion en deux objets distincts ?

La Présidente prend bonne note de la proposition de séparer le report des points de l'ordre du jour et la renonciation aux jetons de présence.

M. Bisol aimerait revenir sur les propos tenus par le groupe PDC car ce n'est pas du tout la faute des Conseillers municipaux si les sujets ne sont pas traités ou portés à leur attention.

Mme Chassot coupe le micro de M. Bisol. Elle rappelle qu'elle a demandé qu'il n'y ait pas de débat sur ce sujet, M. Gioria a simplement rappelé que le Conseil administratif était invité à la séance du Conseil municipal et que le Conseil municipal est en charge de la tenue de la séance, et pas l'inverse. L'ordre du jour est préparé d'entente avec le Conseil administratif, mais les points sont saisis par le Bureau. Il n'y a pas eu l'unanimité requise pour annuler cette soirée, c'est comme cela.

La Présidente lance le vote sur la renonciation aux jetons de présence :

- **Les Conseillers municipaux renoncent à leurs jetons de présence à l'unanimité (19 votants).**

La Présidente lance le vote sur le renvoi des points de l'ordre du jour à la séance du mois de novembre – ce qui signifiera que la séance de ce soir sera terminée :

- **Les points de l'ordre du jour sont renvoyés à la séance du mois de novembre par 11 voix pour et 8 voix contre (pas d'abstention, 19 votants).**

La Présidente annonce les dates du voyage du Conseil municipal. Le voyage se tiendra les 20,21 et 22 avril 2018. La Présidente lève la séance à 20h30.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2017

Ajourné à la séance du 14 novembre 2017.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Ajourné à la séance du 14 novembre 2017.

4. Communications du Conseil administratif

Ajourné à la séance du 14 novembre 2017.

5. Proposition de la commission « CCM – Culture, Communication et Manifestations » : a) Résolution – CCM CM « Ferme Agro-urbaine »

Ajourné à la séance du 14 novembre 2017.

6. Questions

Ajourné à la séance du 14 novembre 2017.

7. Informations

Ajourné à la séance du 14 novembre 2017.

**La prochaine séance est fixée au
Mardi 14 novembre 2017
à 20h00**

La Secrétaire :

Christine Nouvelle Damond

La Présidente :

Ariane Chassot

Bernex, le 14 novembre 2017